



PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

1. BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE ABITIBI
2. BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE HARRICANA
3. BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE BELL

Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie
2014



**Organisme de bassin Versant
Abitibi-Jamésie**

Citer de la façon suivante :

Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ), 2014. Plan directeur de l'eau. 2^e édition, Val-d'Or, Québec

© OBVAJ, 2014

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie
46, Place Hammond,
Val-d'Or (Québec) J9P 3A9

Téléphone : (819) 824-4049

Télécopieur : (819) 824-2543

Site web : <http://obvaj.org/>

Courriel : informations@obvaj.org

Facebook : <https://www.facebook.com/eauOBVAJ/>

Contributeurs ponctuels ou permanents à ce document :

Équipe de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie :

Rédaction : 2010-2014

Patricia Boutin, directrice, M.Sc., spécialiste en gestion intégrée de l'eau

Judith Sénéchal, directrice adjointe, M.Sc., océanographe

Jihène Zaiem, M.Sc., diplômée de l'ENGREF

Alexandra Dallaire-Beaucage, spécialiste en communications

Yves Grafteaux, M.Sc., biologiste

Malick Mbaye, géomaticien

Geoffrey Froment, ENGEES

Alexandre Carrier, Droit-UQAM

Ainsi que les membres du conseil d'administration depuis 2009.

Révision : 2015-2016

Judith Sénéchal, directrice générale, M.Sc., océanographe

Geneviève Mongeau, candidate M. Sc., environnement

Kimberly Côté, B. Env.



REMERCIEMENTS

L'équipe de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ) souhaite remercier les intervenants du milieu qui ont contribué de près ou de loin à rendre possible la rédaction du Plan directeur de l'eau (PDE).

Il nous importe de remercier les citoyens, les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que les représentants des diverses instances ministérielles qui ont collaboré à l'acquisition et l'augmentation des connaissances du territoire Abitibi-Jamésie, par le biais des consultations publiques, formulaires de préoccupations et partages d'informations. Un merci particulier à nos chargés de bassins versants, Mme Danielle Guimond et M. Jonathan Gagnon qui ont agi à titre de facilitateur politique sur le territoire régional ainsi qu'à notre chargé de PDE, M. André St-Hilaire, coordonnateur et facilitateur interministériel pour le suivi des validations ministérielles.

L'OBVAJ tient à souligner le partage des connaissances des représentants du Groupe de recherche sur l'eau souterraine (GRES) de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) travaillant sur le Programme d'acquisitions des connaissances des eaux souterraines (PACES) et des représentants de la Société des eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT). Ces collaborations ainsi que les données et informations transmises ont été précieuses pour la rédaction du PDE.

Nous aimerions également remercier le travail du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) qui, de façon constante, nous permet de bénéficier d'outils et des d'interfaces facilitant l'acquisition des données du territoire Abitibi-Jamésie.

Enfin, nous adressons un dernier merci à notre conseil d'administration qui nous a accompagnés, soutenus et encouragés durant cette grande aventure.

MOT DE LA PRÉSIDENTE



C'est avec beaucoup de fierté que je vous présente, au nom du conseil d'administration, le Plan directeur de l'eau (PDE) du territoire de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie. Ce PDE est le résultat d'un incroyable travail de synthèse et d'analyse qui a duré un peu plus de trois ans. Le territoire couvert par notre organisme est parmi les plus étendus des zones de gestion intégrée de l'eau et malgré tout, notre permanence a su accomplir la tâche avec les mêmes budgets et échéanciers que nos homologues.

Ce succès aurait été impossible sans les efforts et la passion de nos employés, mais également sans la participation des gens du milieu. Au cours du processus de rédaction du PDE, nous avons pu compter sur le support, l'expertise et les connaissances d'un très grand nombre de personnes et je tiens sincèrement à les remercier. Donc, merci aux professionnels des organismes et des ministères, aux différents collaborateurs ainsi qu'aux citoyens qui nous ont transmis leurs connaissances sur le territoire.

Malgré toute l'aide reçue, l'exercice a parfois été laborieux en raison de la difficulté à obtenir de l'information sur le territoire. La qualité d'un PDE réside dans l'exactitude de son portrait; ce dernier peut difficilement être rédigé lorsque l'information est manquante. Dans certains cas, l'accès aux données détenues par les ministères a été ardu. Dans d'autres situations, l'information a dû être collectée à travers une multitude de ressources, ce qui a nécessité un fort investissement en temps. Nous avons également été confrontés à l'absence de données sur certaines sections du territoire.

Un PDE doit être évolutif afin de refléter les changements sur le territoire, il sera donc mis à jour périodiquement dans le futur. Il devient donc essentiel de centraliser l'information afin qu'elles soient facilement accessibles pour les prochaines versions. Il faut également continuer à collecter de l'information sur les territoires et à investir dans la collecte de données manquantes. Ce n'est que de cette façon que l'on pourra bien connaître nos bassins versants et y intervenir de façon efficace.

Tout le travail réalisé lors de trois dernières années n'avait que cet objectif : définir les problématiques afin de cibler les actions correctives. La partie la plus importante débute donc avec le dépôt du PDE. Nous devons travailler ensemble afin de mettre en place le plan d'action, car maintenant que nous connaissons les problématiques, nous nous devons d'agir. Mais je suis optimiste, les gens de notre région ont su démontrer que la qualité de l'eau était une priorité pour eux.

Je vous souhaite une excellente lecture,

Guylaine Bois

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'G. Bois'.

Présidente, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie

MISE EN GARDE

Aux lecteurs du Plan directeur (PDE) de l'eau de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ), en raison des différentes difficultés et différents obstacles relatifs à l'acquisition de données, ***l'OBVAJ ne peut garantir l'exhaustivité et la rigueur de l'étude***. Ce rapport a pour but de faire la représentation la plus complète et fiable de l'état de situation avec les données existantes.

En effet, les données disponibles ne permettent pas de produire un diagnostic approfondi. Certaines données ou métadonnées sont manquantes, incomplètes, inexploitable ou inaccessible. Aussi, la couverture spatiale des programmes de surveillance du milieu hydrique du territoire de gestion de l'OBVAJ est très limitée (*à titre indicatif, l'ajout de 2 stations depuis 2012 porte à 8 le nombre total de stations du Réseau-rivières, dont 4 sur le bassin versant de la rivière Bourlamaque*).

Également, la couverture temporelle est limitée et peu de données sont disponibles concernant les points de suivi existants. Cette réalité empêche non seulement de couvrir la majorité des sous-bassins versants du territoire de gestion de l'OBVAJ, mais aussi de réaliser les comparaisons ou des tendances significatives quant aux problèmes liés à la qualité de l'eau.

De plus, en raison de la nordicité du territoire de l'OBVAJ, le processus d'élaboration du PDE a été limité par des méthodologies et des outils d'évaluation proposés non adaptés au territoire de gestion. Ceux-ci sont davantage propices à une application dans le sud de la province.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE - PORTRAIT GÉNÉRAL

DEUXIÈME PARTIE - BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE ABITIBI

Portrait

Diagnostic

TROISIEME PARTIE - BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE HARRICANA

Portrait

Diagnostic

QUATRIÈME PARTIE - BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE BELL

Portrait

Diagnostic

CINQUIÈME PARTIE - PLAN D'ACTION

L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT ABITIBI-JAMÉSIE

Organisme visant à intégrer les concepts de gestion intégrée de l'eau par bassin versant dans les différentes sphères de l'aménagement du territoire par le biais de la concertation.

Fondé en 2010, l'OBVAJ travaille sur une zone de gestion appelée Abitibi-Jamésie.

INTRODUCTION

SOMMAIRE

1. LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC.....	1
1.1 La gestion intégrée de l'eau par bassin versant.....	1
1.2 Les organismes de bassin versant.....	4
1.3 Le mandat; Le Plan directeur de l'eau	4
2. L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT ABITIBI-JAMÉSIE	5
3. LA MÉTHODOLOGIE.....	7
3.1 L'analyse des bassins versants	7
3.2 Le plan d'action.....	7
4. L'UTILITÉ DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU.....	7

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Illustrations d'un bassin versant	2
Figure 2: Bassins hydrographiques du Canada	2
Figure 3: Les 33 bassins prioritaires de la Politique nationale de l'eau	3
Figure 4: Les 40 zones de gestion intégrée par bassin versant du Québec.....	4
Figure 6: Schéma du cycle de la gestion intégrée par bassin versant (GIEBV)	5
Figure 7: La qualité de l'eau de la rivière Bourlamaque - Métaux	6
Figure 8: Zone de gestion intégrée par bassin versant de l'OBVAJ et délimitation des bassins versants.....	6

1. LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

L'eau représente une ressource naturelle recyclable essentielle à la santé des êtres humains et aux écosystèmes. Elle est également primordiale à la croissance des activités économiques et sociales d'une région.

Au cours du XX^e siècle, les autorités publiques du Québec ont été confrontées à de nombreux enjeux liés à cette ressource. Il est possible de compter la dégradation de la qualité de l'eau, les inondations, le drainage agricole et la protection des milieux humides. La gestion de l'eau était alors ponctuelle (dans le temps et l'espace) relative à de la pollution spécifique (ex : l'épuration des eaux usées municipales) ou à d'enjeux géographiques liés à une problématique hydrique (ex : les inondations du Saguenay, en 1996). La gouvernance se traduisait par une approche traditionnelle légale qui permettait difficilement de mettre en évidence les conflits entre les usagers de l'eau. Critiquée en raison de l'insatisfaction des décisions prises par certaines autorités, du scepticisme de la capacité de l'approche légale à pouvoir résoudre les problèmes émergents ainsi que du manque de consensus entre les visions nationales et locales, celle-ci suscita une réflexion et une réaction vers une nouvelle approche de gouvernance.¹

Trois (3) propositions émergèrent pour répondre aux difficultés publiques traditionnelles liées à la gestion de l'eau: la privatisation, la mise en place d'une gestion écosystémique et la décentralisation. La gestion par bassin versant permet d'intégrer ces trois propositions au sein d'un seul concept.²

1.1 La gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Propre à la province, le modèle de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) du Québec découle de la Politique nationale de l'eau (PNE), adoptée en 2002. La vision du gouvernement québécois pour la GIEBV se traduit par :

« La gestion par bassin versant vise la concertation de l'ensemble des acteurs de l'eau concernés. Elle permet d'assurer une meilleure intégration des multiples intérêts, usages, préoccupations et moyens d'action des forces vives du milieu, dans une perspective de développement durable. Ce type de gestion devrait conduire à la mise en œuvre de solutions plus efficaces et, par conséquent, à une amélioration de la santé des cours d'eau, des lacs et des écosystèmes qui y sont associés »³.

Ainsi, la GIEBV est établie pour répondre à des besoins spécifiques de concertation et de mise en œuvre, dans un contexte de développement durable, afin d'assurer des ressources en eau de qualité et en quantité suffisante pour les générations futures.

Les termes « gestion » et « intégrée » signifient que l'approche véhiculée et favorisée s'inspire de la démocratie participative et de l'approche collaborative. Ils indiquent que ce modèle inclut la participation de l'ensemble des acteurs de l'eau (citoyens, municipalités, agriculteurs, industries, etc.) du territoire donné, le bassin versant. Ces mots impliquent la concertation des acteurs pour l'amélioration et l'harmonisation des pratiques ainsi que pour la protection de la quantité et de la qualité de l'eau.

En ce sens, les termes « bassin versant » font référence au territoire de concertation, de mobilisation et de mise en application des actions établies par les acteurs de l'eau concernés. Il s'agit d'une zone établie par des limites naturelles, en accord avec les modèles de gestion écosystémique, faisant abstraction des limites administratives régionales ou municipales.

¹ Milot, N. (2009). La mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau du Québec : La prise en des dynamiques sociales locales dans la gestion par bassin versant. Thèse de doctorat. Université du Québec à Montréal. 189 p.

² *Ibid.*

³ Québec. (2002). L'eau. La vie. L'avenir. Politique nationale de l'eau. Québec, Ministère de l'environnement du Québec, 94 p.

Plus précisément, le bassin versant est une unité hydrographique formée par le relief du territoire (voir la figure 1). Il s'agit d'un réseau, parfois complexe, de cours d'eau (cours d'eau intermittents, ruisseaux, rivières, lacs) qui s'écoulent vers le même exutoire.

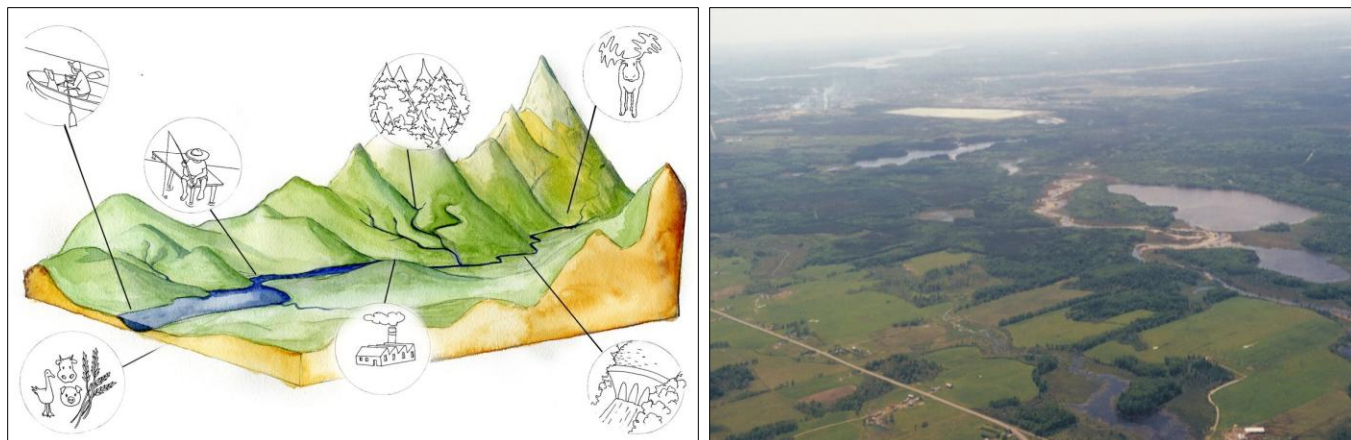


Figure 1: Illustrations d'un bassin versant⁴

L'exutoire dit « final » est désigné par l'un des grands bassins hydrographiques. Au Canada, quatre (4) principaux bassins sont identifiés de cette manière (voir la figure 2): l'océan Atlantique, la baie d'Hudson, l'océan Arctique ainsi que l'océan Pacifique.

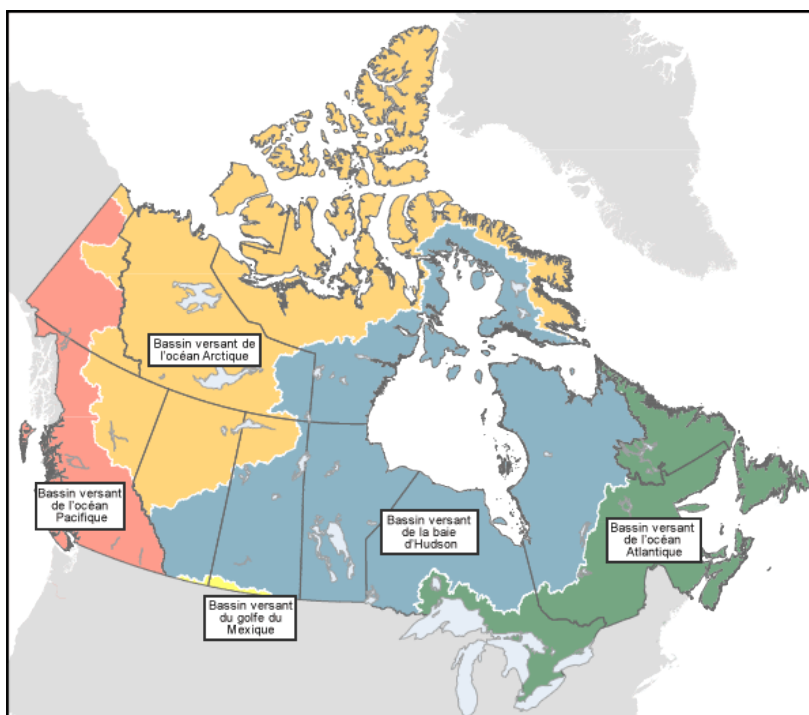


Figure 2: Bassins hydrographiques du Canada⁵

⁴ 1^{ère} image - source : ROBVO ; 2^e image - source : Comité de bassin versant de la rivière Bourlamaque (CBVRB)

⁵ Environnement et changements climatiques Canada. (2015). Évaluation par bassin versant. Qualité des eaux ; Surveillance de la qualité des eaux douces. Repéré à : <https://www.ec.gc.ca/eaudouce-freshwater/default.asp?lang=fr&n=D72B6AF9-1>

Ils sont qualifiés de bassins de niveau 0. Chaque bassin versant, qui se déverse dans ceux-ci, est alors désigné comme bassin de niveau 1 et, ainsi de suite un bassin versant dont l'exutoire est un cours d'eau de niveau 1 est nommé un bassin versant de niveau 2.

Ainsi, les bassins versants peuvent être rapportés à plusieurs échelles permettant d'adapter la GIEBV aux particularités des zones locales.

Initialement, la PNE visait 33 bassins versants prioritaires pour le Québec (voir la figure 3). Ils ont été ciblés en fonction de la présence d'initiatives locales existantes de gestion par bassin versant ainsi que de l'existence d'enjeux hydriques préoccupants.

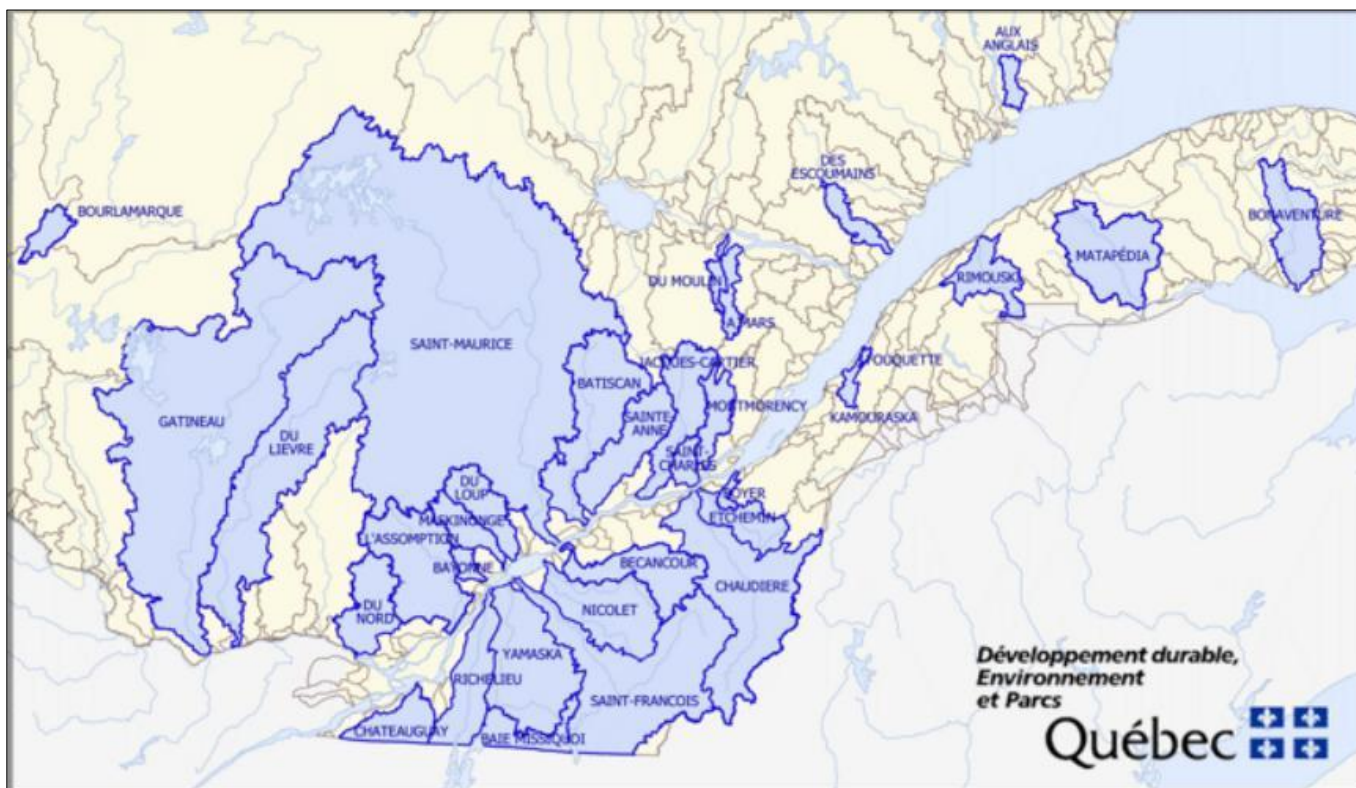


Figure 3: Les 33 bassins prioritaires de la Politique nationale de l'eau⁶

En 2009, avec l'adoption de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (RLRQ c C-6.2)* (ou la Loi sur l'eau), près de 75 % du territoire québécois fut divisé en zone de gestion intégrée par bassin versant (ZGIEBV). Au total, 40 zones ont été délimitées dans le Québec méridional (voir la figure 4).

⁶ Gandbazo, G. (2006). La gestion intégrée de l'eau par bassin versant : une voie d'expression vers le développement durable. MDDEP. Repéré à : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/fiches/voie-dd.pdf>



Figure 4: Les 40 zones de gestion intégrée par bassin versant du Québec⁷

1.2 Les organismes de bassin versant

La Loi sur l'eau a également institutionnalisé et légalisé les organismes de bassin versant (OBV) du Québec. Pour chaque zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant un organisme a été créé (voir la figure 5). Ceux-ci sont des organismes à but non lucratif (OBNL) mandatés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDEELCC) pour assurer la mise en œuvre de la GIEBV.

Ils doivent procéder à l'intégration des intérêts, préoccupations, usages et moyens établis par la concertation des différents acteurs de l'eau pour optimiser la prise de décision sur la gestion de l'eau. Ils bénéficient d'un financement statutaire pour réaliser leur principal mandat, la rédaction d'un Plan directeur de l'eau.

1.3 Le mandat; Le Plan directeur de l'eau

Le mandat premier des OBV consiste à l'élaboration d'un Plan directeur de l'eau (PDE) permettant d'obtenir une caractérisation de la situation de la ressource, de définir les problématiques reliées ainsi que d'établir les actions à mettre en œuvre afin d'améliorer les pratiques, ceci, tout en élaborant des outils de concertation entre les différents acteurs et bénéficiaires de la ressource sur son territoire de gestion.

⁷ Gouvernement du Québec. (2015). Zones de gestion intégrée par bassin versant. MDEELCC. Repéré à : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/gire-bassins-versants.htm>

En somme, le PDE est un outil à la GIEBV pour l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire ciblé. Il est produit pour augmenter les connaissances de la ressource et faciliter l'harmonisation des usages liés à l'eau dans l'aménagement du territoire. Cette démarche de rédaction et de mise en œuvre d'un PDE s'inscrit dans un cycle d'amélioration continue et sera mise à jour sur une base régulière. Il est à noter que l'approbation des PDE s'effectue par 13 ministères touchant de près ou de loin à la ressource eau.

Le cycle de la GIEBV, comprenant les étapes de rédaction du PDE, est illustré à la figure 6.



Figure 5: Schéma du cycle de la gestion intégrée par bassin versant (GIEBV)⁸

2. L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT ABITIBI-JAMÉSIE

L'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ) fait partie des 40 organismes de bassins versants du Québec. Fondé en 2009, il est établi à Val-d'Or. Sa vision se traduit par « l'utilisation responsable de l'eau, à la grandeur du territoire, afin de préserver durablement la qualité et la quantité de l'eau, tant pour la population que pour l'environnement ».

L'OBVAJ succède et reprend le mandat de l'un des 33 organismes de bassins versants dont les territoires avaient été établis comme prioritaire par la PNE. Le comité de bassin versant de la rivière Bourlamaque (CBVRB) a produit, en 2006, une première édition de PDE. Les observations et études révélèrent que la moitié aval du bassin versant de la rivière Bourlamaque avait fortement subi l'influence de l'industrie minière, notamment en raison des sites miniers East Sullivan, Orenada et Manitou. Le drainage minier acide provenant des parcs à résidus miniers contribua à la baisse du pH du cours d'eau, à l'absence de poissons sur certains tronçons de la rivière et à l'apparition de fortes concentrations de métaux lourds (cadmium, plomb, cuivre et zinc) (voir la figure 7).

Aujourd'hui, le bassin versant de la rivière Bourlamaque est compris dans la zone de gestion intégrée de l'OBVAJ. Il s'agit de l'un des bassins à la tête de recharge des eaux du bassin versant de la rivière Harricana (voir la figure 8).

⁸ Gangbazo, G. (2011). Guide pour l'élaboration d'un plan directeur de l'eau : un manuel pour assister les organismes de bassin versant du Québec dans la planification de la gestion intégrée des ressources en eau. Québec, Québec : ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Repéré à : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/guide-elaboration-pde.pdf>

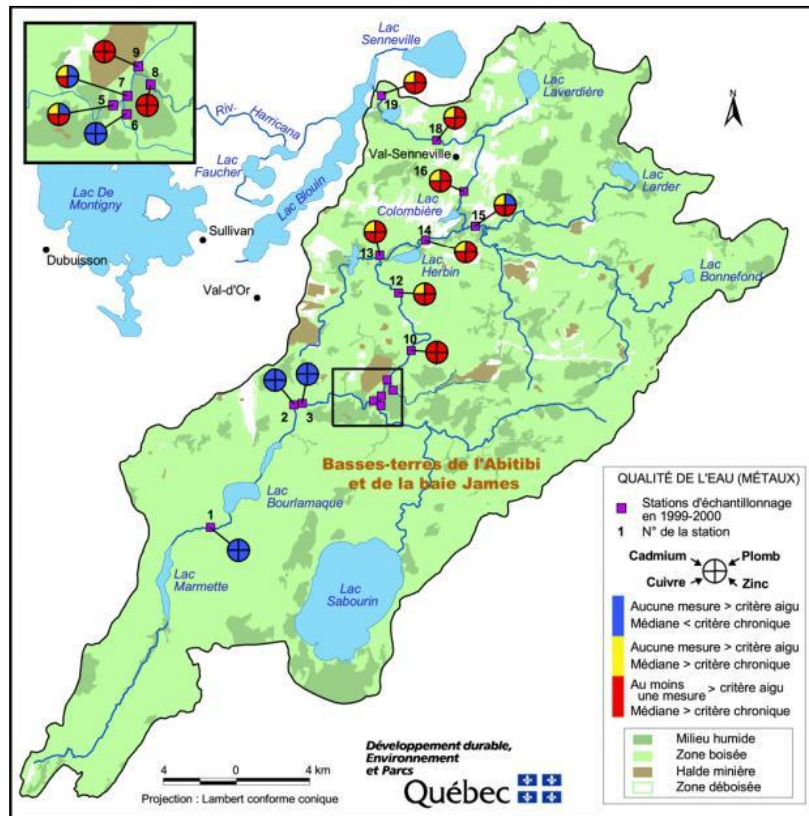


Figure 6: La qualité de l'eau de la rivière Bourlamaque - Métaux⁹

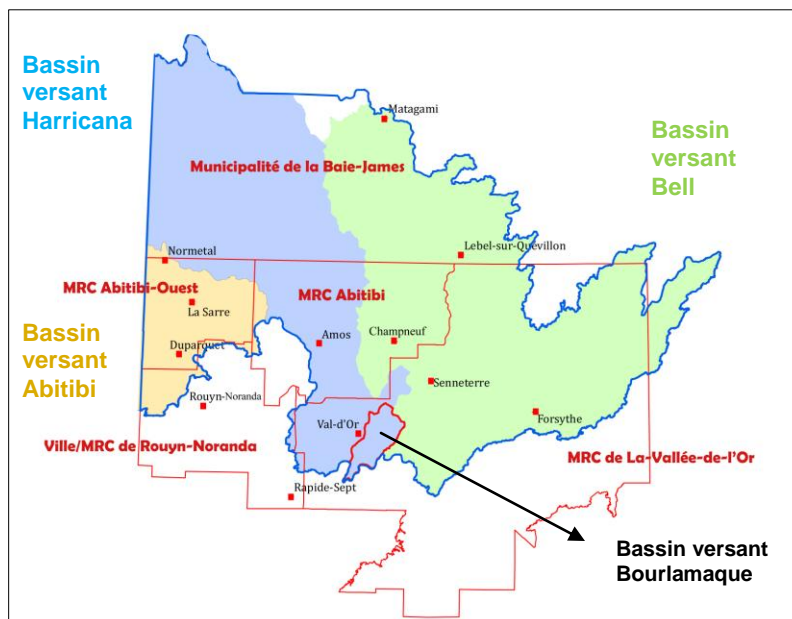


Figure 7: Zone de gestion intégrée par bassin versant de l'OBVAJ et délimitation des bassins versants

⁹ Berryman, D. (2005). L'État de l'écosystème aquatique du bassin versant de la rivière Bourlamaque : faits saillants 2001-2003, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du suivi de l'état de l'environnement, Envirodoq n°Enviro/2005/0136, collection n° QE/136, 8 p. Repéré à : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/EAU/bassinversant/bassins/bourlamaque/FS-Bourlamarque.pdf>

3. LA MÉTHODOLOGIE

Pour la réalisation du PDE de l'OBVAJ, plusieurs moyens ont été utilisés pour augmenter les connaissances du territoire. Dans un premier temps, des consultations publiques ont été organisées dans certains secteurs pour recueillir les préoccupations des citoyens relatives à l'eau. Puis, dans un second temps, lors d'événements mis en œuvre par l'OBVAJ ou lors de participation à des événements, des questionnaires étaient distribués pour récolter des données sur des sujets plus spécifiques. Par ailleurs, un formulaire de préoccupations, disponible sur le site internet de l'organisme, était et, est encore, à la portée de tous les citoyens qui veulent communiquer des préoccupations. Malgré ces processus, la méthode la plus utilisée a été la recherche dans la littérature existante et l'acquisition de données auprès de partenaires locaux et régionaux.

3.1 L'analyse des bassins versants

La rédaction d'un PDE s'amorce, comme qu'illustré à l'étape 1 de la figure 6, par l'analyse des bassins versants. Afin de produire une analyse rigoureuse, il est fortement suggéré de procéder à la description d'un **portrait de la situation** des bassins versants, rassemblant toutes les données existantes relatives aux usages liés à l'eau, puis à la rédaction d'un **diagnostic**, mettant en évidence les problématiques ainsi que les points forts et les points faibles de ceux-ci.

Le présent PDE est organisé de cette façon. Pour chacun des bassins versants de la zone de gestion intégrée Abitibi-Jamésie, un portrait ainsi qu'un diagnostic a été rédigé.

3.2 Le plan d'action

Les étapes 2, 3 et 4 (voir la figure 6) de la rédaction d'un PDE s'insèrent dans la section Plan d'action. En fait, les problématiques soulevées lors du diagnostic permettent de dégager des enjeux et de grandes orientations permettant l'écriture d'actions concrètes. Ces actions sont rédigées et mises en œuvre en partenariats avec les acteurs de l'eau.

Les actions établies dans le PDE de l'OBVAJ ont été étudiées, en tout ou en partie, en concertation avec les membres de la Table de concertation de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, faisant également office de conseil d'administration. Dans les prochaines éditions du PDE, ces actions seront amenées à changer et à évoluer pour répondre adéquatement aux enjeux, préoccupations et des nouveaux usages sur le territoire de gestion de l'OBVAJ.

4. L'UTILITÉ DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

L'utilité du PDE peut sembler abstraite pour le lecteur. Certes, il vise la protection de la ressource eau en quantité et en qualité. Néanmoins, plus précisément, le PDE permet, entre autres, dans une optique de développement durable et de GIEBV, de :

- Rassembler les usages affectant la ressource eau, d'un même bassin versant, en un seul document de référence;
- Éviter ou contrôler l'apparition de problématiques liées à l'eau;
- Mettre en évidence des conflits d'usages et permettre une conciliation entre la préservation et le développement des activités économiques;
- Servir à l'aménagement du territoire par son intégration dans les schémas d'aménagements des MRC;
- Favoriser la participation du public dans le processus de décision;
- Permettre aux acteurs de l'eau de développer une vision et une cible commune pour le futur;
- Favoriser la mise en valeur de l'eau sur les plans environnemental, social et économique.¹⁰

¹⁰ ROBVO. (2015). La gestion intégrée de l'eau par bassin versant : la GIEBV. Repéré à : <https://robvq.qc.ca/eau/giebv#>

